

Conférence interministérielle Santé publique

7 octobre 2020

Procès-verbal

Présents

Membres

○ Wouter Beke, Ministre (président de la CIM)	Gouvernement flamand
○ Christie Morreale, Ministre + Dr Yolande Husden, directrice cellule stratégique	Gouvernement wallon
○ Frank Vandenbroucke, Ministre + Dr Ri De Ridder, directeur cellule stratégique Soins de santé	Gouvernement fédéral
○ Antonios Antoniadis, Ministre	Gouvernement de la Communauté germanophone
○ Bénédicte Linard, Ministre + Déborah Cuignet, conseillère	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Delphine Haulotte, conseillère de la Ministre Valérie Glatigny	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Miguel Lardennois, conseiller du Ministre Alain Maron	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
○ Kurt Doms + Vincent Melis, conseiller CIM	Secrétaire de la Conférence interministérielle Santé publique, conseiller DG Soins de santé

Invités

○ Isabelle Van der Brempt, cheffe de la cellule Soins aigus et chroniques, DGGS	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
○ Christiaan Decoster, coordinateur de la cellule de crise du SPF Santé publique	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Excusés :

○ Alain Maron, Ministre	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
-------------------------	---

Préambule

Cette CIM est organisée à la demande du ministre Beke, président de la CIM. Les décisions du Comité de concertation du 7/10 concernant la politique COVID-19 en sont la raison. L'objectif de la réunion est d'informer la CIM et d'évaluer les implications. Le ministre Beke déplore qu'une CIM avait été fixée au 7/10, pour ensuite être brusquement annulée.

Le ministre Beke félicite le ministre Vandenbroucke pour sa nouvelle fonction et espère une bonne collaboration au cours de la période intensive à venir, durant laquelle de nombreuses réformes sont en jeu. Le ministre souligne que les dossiers non COVID-19 nécessiteront également l'attention requise de la CIM.

Il félicite également Pedro Facon pour sa nouvelle fonction en tant que « commissaire COVID-19 ».

À la suite de cette nomination, Kurt Doms (DGGS, SPF Santé publique) reprend la fonction de secrétaire de la CIM Santé publique. Vincent Melis et Isabelle Van der Brempt (tous deux de la DGGS, SPF Santé publique) restent également membres du secrétariat de la CIM. Le secrétariat souhaite la bienvenue au ministre Vandenbroucke au sein de la CIM Santé publique, le félicite pour son mandat et s'engage à mener une collaboration intègre et constructive.

Le ministre Vandenbroucke remercie le ministre Beke et le secrétariat pour leurs mots de bienvenue. Il insiste fortement sur l'importance de la collaboration.

L'OCC devant initialement donner une orientation lors de sa réunion du 6/10, une CIM avait été prévue en date du 7/10. En l'absence de cette orientation, il était apparu opportun d'annuler la CIM. Le ministre présente ses excuses pour ce déroulement.

1. Feed-back du Comité de concertation du 06/10/2020

Le ministre Vandembroucke fait rapport des décisions du Comité de concertation du 06/10/2020.

1. Pedro Facon a été désigné comme commissaire du gouvernement en charge de la politique COVID-19. Il sera assisté par la commissaire adjointe Carole Schirvel. Les missions fondamentales du commissaire du gouvernement ont déjà été définies. L'élaboration détaillée du mandat sera finalisée dans les prochains jours. Le commissaire du gouvernement ne se substitue pas aux responsables politiques, mais se chargera de coordonner la mise en œuvre des décisions. Le ministre souligne que le commissaire du gouvernement ne peut en aucun cas usurper ou perturber les compétences des Entités fédérées. Sa mission principale réside dans la coordination. Le commissaire du gouvernement peut toutefois formuler des propositions, par exemple pour une gouvernance plus efficace de la politique de crise COVID-19.
2. Les mesures ponctuelles du Comité de concertation ont déjà été communiquées lors de la conférence de presse. Le ministre souligne que ces mesures se concentrent uniquement sur le comportement individuel. Les protocoles qui existent actuellement dans les secteurs ne sont donc pas modifiés, à l'exception de ceux dans les cafés. À partir du 9 octobre, les cafés devront fermer à 23h et seules des tables de maximum quatre personnes seront autorisées. Rien ne change pour les restaurants. Ces mesures sont claires et nécessaires au vu de la situation épidémiologique.
3. L'OCC a accueilli positivement l'avis de Celeval concernant le baromètre. Il importe de développer ce baromètre dans les détails, de le tester et ensuite de le consolider au niveau politique. Il ne peut en aucun cas être question de modifier régulièrement ce baromètre. Le « stress test » de ce baromètre aura lieu dans les prochains jours. Le commissaire du gouvernement jouera un rôle important dans le développement et le déploiement du baromètre.

Le ministre Beke remercie le ministre Vandembroucke pour ces informations et pose les questions suivantes :

- Quand le mandat du commissaire du gouvernement sera-t-il finalisé ?
- Quand aura lieu le « stress test » du baromètre ?

Ri De Ridder fait savoir qu'un GTI interfédéral concernant le mandat du commissaire du gouvernement se réunit aujourd'hui. Le mandat sera normalement finalisé pour le 9/10 et confirmé dans un arrêté royal.

Quant au timing du « stress test », le ministre Vandembroucke plaide pour qu'on y travaille en profondeur et que l'on prenne le temps nécessaire.

Pedro Facon ajoute :

- le développement et le lancement du baromètre sont la première priorité. L'architecture du baromètre est presque finalisée ; le processus et la communication doivent encore être mieux définis. L'idée de base serait une mise à jour hebdomadaire du baromètre par Sciensano, et ensuite une publication. Selon le baromètre, la Belgique se verrait actuellement attribuer le code « orange », ce qui justifie les mesures prises par l'OCC. Dans l'intervalle, les mesures ont également été publiées sur le site web du centre de crise.
- La communication sur les « six règles d'or » sera également améliorée, par exemple au moyen de pictogrammes.
- On utilise pour l'instant des systèmes de couleurs spécifiques à chaque secteur. Il importe que les différents systèmes, y compris le baromètre, soient harmonisés entre eux. Une concertation sera organisée avec les secteurs concernés afin de pouvoir élaborer une proposition soutenue (alignement complet sur le baromètre ou système coordonné ?) en vue d'une validation politique. L'ambition est de finaliser le processus la semaine prochaine.
- Quant à la gouvernance de la gestion de crise, le Comité de concertation est le point de décision final pour Pedro Facon. Avant cela, une décision de la CIM Santé publique ainsi qu'une concertation avec Celeval et Sciensano sont nécessaires.

Le commissaire du gouvernement veut continuer à travailler sur ces points de fond cette semaine et la semaine prochaine, afin qu'une décision puisse être prise d'ici la fin de la semaine prochaine. Il a engagé un porte-parole pour rationaliser la communication.

Le ministre Vandembroucke propose d'examiner les questions politiques posées par Pedro Facon. Il ajoute que l'OCC a également des questions sur les « triggers » ou indicateurs utilisés dans le baromètre pour délimiter les codes de couleur. Cela nécessitera encore une analyse et une validation supplémentaires. Il prône à nouveau la prudence quant au calendrier du déploiement du baromètre ; le timing proposé est un bon point de départ.

Delphine Haulotte signale que les protocoles dans les écoles sont en vigueur depuis un certain temps déjà. Ces protocoles ont été adaptés aux situations locales, ce qui rend les modifications générales difficilement réalisables. Un code orange pour les écoles supérieures signifierait que les étudiants devraient rester dans leurs chambres ou leurs logements d'étudiants.

Elle demande également des précisions sur la déclaration du ministre Vandembroucke selon laquelle les écoles et les établissements d'enseignement supérieur devront peut-être fermer.

Selon elle, les risques de contamination sont également problématiques dans les clubs sportifs.

Pedro Facon informe que le Commissariat ne fera que coordonner et non décider.

Le ministre Vandembroucke souligne qu'il n'a annoncé aucune fermeture des écoles ou des établissements d'enseignement supérieur. Il a déclaré que les mesures prises visaient à éviter la

fermeture des écoles, des entreprises, etc. Nous devons faire en sorte que les enfants puissent continuer à aller à l'école. Si les comportements individuels ne sont pas suffisamment adaptés, et compte tenu des chiffres alarmants dans certaines villes, la fermeture d'écoles ne peut cependant être exclue. Le problème est en effet similaire dans les cantines des clubs sportifs comme dans les cafés. C'est pour cette raison que les mêmes règles s'appliquent dans ces deux contextes.

La ministre Glatigny rencontrera les présidents des hautes écoles et des associations d'étudiants en date du 9/10 pour les sensibiliser à la distanciation sociale, au respect de la quarantaine et à l'utilisation de l'application Coronalert. Le ministre Vandembroucke remercie la ministre pour cette initiative.

Le ministre Antoniadis demande les chiffres relatifs aux contaminations dans les cafés, les cantines, les kermesses, etc. afin de pouvoir mieux justifier le durcissement des mesures et prendre éventuellement des mesures supplémentaires. Le ministre Vandembroucke appuie cette demande et sollicite à ce propos une amélioration des analyses de données. Pedro Facon fait savoir que Karine Moykens, de l'IFC, a déjà présenté des chiffres à ce propos à Ceval. Les chiffres présentés ne sont toutefois pas encore suffisamment standardisés. La question sera abordée avec Mme Moykens. Il demande également que l'on continue à porter une attention suffisante aux contaminations en dehors des cafés et des cantines, comme dans les familles, certaines entreprises, etc. Si possible, des mesures peuvent être prises au niveau local ; si nécessaire, des mesures doivent être prises au niveau fédéral. Il est important que la mesure qui concerne les cafés soit d'application dans tout le pays afin d'éviter toute confusion ou discrimination.

La ministre Morreale félicite le ministre Vandembroucke et Pedro Facon pour leurs nouvelles fonctions.

Elle demande si le nombre de personnes ayant des contacts à haut risque a diminué depuis l'adaptation de la durée de la quarantaine. Elle préconise d'encourager davantage les gens à respecter la quarantaine, notamment par le biais des personnes qui assurent le suivi des contacts. Elle signale en outre une diminution de l'attention et de l'engagement du personnel des institutions résidentielles à respecter les règles de protection. On constate également une augmentation de l'absentéisme dans ces institutions. La ministre souhaite que les règles soient rappelées avec insistance à ce personnel. Elle demande d'envisager de faire appel à des infirmiers à domicile dans ces institutions et de prévoir des indemnités de prestation à cet effet.

La ministre Linard félicite le ministre Vandembroucke et Pedro Facon pour leurs nouvelles fonctions. Les protocoles mis en place dans les écoles fonctionnent globalement bien, mais il faut accorder plus d'attention à certaines structures spécifiques. Elle demande également d'accorder une plus grande attention à la prise en compte de la santé globale, en accordant une attention aux aspects liés à la santé mentale, sachant que la crise se poursuivra encore pendant des mois. En ce sens, il est également très important pour la ministre que les écoles puissent rester ouvertes. En outre, elle demande également de faire en sorte que les chiffres présentés au grand public soient

suffisamment expliqués et clairs. Il faut éviter toute confusion et tout malentendu. Pour terminer, le ministre demande d'intégrer systématiquement des représentants de la Communauté française dans les GTI interfédéraux sur la politique COVID-19.

Pedro Facon reconnaît l'importance d'une politique de quarantaine efficace. Cette politique comporte des aspects sanitaires (où les « contact centers » jouent un rôle) et des aspects administratifs (police, services d'inspection). Il pourrait éventuellement être fait appel aux « contact centers », mais aussi à d'autres services, pour améliorer le respect de la quarantaine. Il est demandé au COFECO d'émettre un avis à ce sujet. Pour le Centre national de crise, il s'agit là d'une mission relevant du domaine de la santé.

Il approuve également l'importance du respect des règles par le personnel de soins. La communication ultérieure devra insister sur ce point.

Les possibilités d'un financement des prestations pour les infirmiers à domicile dans les structures résidentielles pourraient être examinées par l'INAMI.

Le ministre Antoniadis demande quel ministre est responsable de la capacité d'analyse des tests.

Le ministre Beke propose d'avoir un tableau de bord commun reprenant les informations sur l'évolution dans les hôpitaux, les clusters, les KPI sur le traçage des contacts, ... qui serait disponible deux fois par semaine. Un tel outil pourrait fournir des informations actualisées de façon à pouvoir réagir rapidement.

Pedro Facon appuie cette demande et est favorable à l'intégration des bulletins quotidiens de Sciensano, des chiffres des plans d'urgence,... dans un seul et même document. Il approfondira la question.

Le secrétariat propose que Pedro Facon fasse rapport, lors de la prochaine CIM, des éléments discutés et de toute autre question qu'il jugera opportune.

CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

- 1. Il est demandé au commissaire du gouvernement de faire rapport, lors de la prochaine CIM, de ses initiatives ou actions concernant les éléments discutés.**
- 2. Dans ce cadre, la CIM demande explicitement de prêter attention aux éléments suivants :**
 - **Optimisation des données se rapportant aux lieux de contamination (parmi lesquels les cafés, les cantines, les entreprises, etc.), en collaboration avec l'IFC.**
 - **Élaboration d'un tableau de bord intégré avec des mises à jour (deux fois par semaine) des indicateurs clés tels que le taux d'occupation dans les hôpitaux, les clusters, les KPI sur le traçage des contacts, etc.**



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

3. Les représentants de la Communauté française seront invités à tous les GTI interfédéraux sur la politique COVID-19.

2. Prochaine réunion : le 14 octobre 2020 à 08h00